

Compte rendu de réunion du 13 octobre 2015

Commune de JAGNY SOUS BOIS

Objet de la réunion : règlement

Personnes présentes :

- Mme. HOLLINGER, Maire
- M. DOLCINE, conseil municipal
- M. LARDEAUX, conseil municipal
- M. VERCRUYSSSEN, conseil municipal
- Mme BRUNEAU, conseil municipal
- M BACLET, conseil municipal
- M. DEREUMAUX, INGETER

Zonage :

- Une anomalie est repérée rue Jeanest. La limite de zone étant trop proche de la rue. Cette erreur est rectifiée afin d'offrir les mêmes droits à tous.
- Un repérage des éléments remarquables est réalisé. Les murs, vergers ainsi que d'autres éléments ponctuels (alignement de pins, fontaine, ancien cimetière...) sont ajoutés à la liste. INGETER demande que les élus fournissent les photographies de ces lieux.

Règlement :

- Une différence et un rappel à la loi seront faits pour les Espaces Boisés Classés et les Eléments Remarquables du Paysages.
- En UB1, l'article 9 verra une nouvelle illustration.
- De nombreuses dérogations pour les extensions sont relevées. Ces dernières sont retirées dans le cas des adaptations des constructions existantes.
- Aucune construction ne sera autorisée en zone A et en zone N à moins de 15m d'un EBC.
- Aucune construction ne sera autorisée en zone Nce à moins de 50m d'un EBC.
- Aucune construction principale ne sera autorisée en zone U à moins de 15m d'un EBC.
- Les éoliennes sont interdites en zone A et en zone N. En zone U elles sont autorisées si une marge de recul suffisante est observée au regard de la sécurité publique.
- Les élus ne sont pas satisfaits du nuancier de couleur. Ils retravailleront ce point

Prochaine réunion :

- A définir